

VEHICULES PROPOSES

Catégorie	Type	Exemple
A	Petite citadine	Renault Twingo
B	Citadine	Dacia Sandero/Stepway
C	SUV urbain	Volkswagen Tiguan
D	SUV	Dacia DUSTER
E	SUV automatique	Dacia DUSTER
F	Berline	Mercedes Classe C
J	Compacte	Golf 5
H	Monospace	Renault Scénic
K	Compacte Hybride	Toyota Corolla
L	Compacte automatique	Peugeot 308
M	Berline Premium	Mercedes Classe E
N	Minibus 8-9 places	Transporter / Vito

PROCEDURE CONCERNANT LA LOCATION DU VEHICULE

Les démarches relatives à la mise à disposition du véhicule sont effectuées à l'aéroport lors du briefing d'arrivée en Albanie (ou, exceptionnellement, sur un autre site comme le Port de Durres, Port de Saranda, Tirana) :

- ✓ Vérification du véhicule.
- ✓ Signature du contrat de location.
- ✓ Remise des documents de véhicule :
 - autorisation de conduite du véhicule,
 - carte grise du véhicule,
 - assurances,
 - carte du contrôle technique
 - facture de paiement de la taxe de circulation

Assurance incluse avec la location de votre véhicule.

La location de votre véhicule inclut les assurances suivantes : TPL et KASKO-90%

TPL (*Pergjegjesia e mbajtesve te mjeteve motorike ndaj paleve te treta* / assurance au « tiers ») : c'est l'assurance basique obligatoire. Elle est d'ordre civile, c'est-à-dire se conforme aux exigences et devoirs imposés envers les concitoyens comme le précise le terme de « responsabilité civile ».

KASKO-90%

L'assurance Kasko 90% est une assurance supplémentaire pour votre véhicule de location. Elle indemniserà les dommages subis au véhicule, quelle que soit la cause des dommages.

L'assurance Casco ne remplace pas l'assurance routière obligatoire (TPL), elle est en complément et couvre tous les événements soudains et inattendus à la hauteur de 90%, le 10% restant sont couverts par le dépôt de garantie. L'assurance Casco vous protège des :

- Accident de la circulation ;
- Collision de véhicule avec un animal sauvage ;
- Vandalisme et vol ;
- Feu ;
- Catastrophe naturelle.

Dépôt de garantie – entre 150€ et 250€, selon la catégorie du véhicule.

Lors de la remise du véhicule, un dépôt de garantie vous sera demandé qui sera retenue partiellement ou dans sa totalité dans les cas suivants :

- Véhicule rendu en retard.
- Amendes suite à une verbalisation pour non-respect du code de la route par les autorités compétentes.
- Manque de carburant (le véhicule doit être rendu avec la même quantité de carburant que lors de la mise à disposition. Notez que la quantité de carburant en plus ne pourrait pas être restituée ni remboursée)
- Pour la réparation des dégâts causés au véhicule dont le montant des réparations ne dépasse pas les 100 euros.
- Pour les dégâts qui ne sont couverts par les assurances :
 - crevaison ou pneus endommagés, vitres cassées ou endommagées, rétroviseurs cassés ou endommagés, ainsi que tout dégât qui n'a pas fait objet d'un constat rédigé par les autorités compétentes.
- Pénalité imposée par la compagnie de location dans le cas où le client n'a pas respecté les clauses du contrat.

Le dépôt de garantie peut être remis sous forme de cache en euros ou leks, mais également avec une carte de crédit le jour de la remise du véhicule. Dans le cas où vous utilisez votre carte bancaire, la somme demandée (entre 150€ et 300€ en fonction du modèle du véhicule) ne sera pas débitée de votre compte mais bloquée. Cette transaction sera débloquée le jour du retour de votre véhicule. Un reçu vous sera remis pour cette opération.